

Document d'informations clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: MANDAT D'ARBITRAGE EQUILIBRE

Initiateur du PRIIP: Banque Populaire du Nord

Identifiant: BP0350816045

Site web: <https://www.banquepopulaire.fr/nord/>

Appelez le Middle Office JPM au 03 20 12 79 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Banque Populaire du Nord en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

Ce document d'informations clés est exact au 31 décembre 2023.

En quoi consiste ce produit?

Type

Mandat d'Arbitrage

Durée

Le profil de gestion ne comporte pas de date d'échéance. Pour connaître les conditions de résiliation de votre mandat, vous pouvez vous référer à celui-ci. L'horizon de placement conseillé pour ce type de gestion est d'au moins 5 ans.

Objectifs

Le profil équilibre privilégie la recherche de plus-values en visant un équilibre entre les placements sécuritaires et les placements plus risqués. La part d'OPCVM à dominante actions dans ce profil de gestion est plafonnée à 50% des actifs du contrat avec une part minimum investie en Fonds Général,

de 40%. Cette optique comporte un risque : elle peut permettre la valorisation du portefeuille, mais implique une possibilité de perte en capital. L'horizon de placement conseillé pour ce type de gestion ne saurait être inférieur à cinq ans.

Investisseurs de détail visés

Ce profil de gestion sous mandat est accessible aux personnes physiques sans expérience particulière sur les marchés financiers qui cherchent la valorisation du capital investi mais qui sont prêtes à supporter des fluctuations et une perte en capital.

Principaux risques du mandat : risque de perte en capital, risque actions, risque de taux, risque de crédit, risque de change, et risque de liquidité.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur de Risques : Risque de Crédit, de Contrepartie, de Dérivés, de Liquidité, de Perte en Capital.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2021 et décembre 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre février 2017 et février 2022.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2016 et octobre 2021.

Période de détention recommandée: 5 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 980 EUR	6 110 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,21 %	-9,38 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 640 EUR	9 970 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,62 %	-0,06 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 390 EUR	11 790 EUR
	Rendement annuel moyen	3,88 %	3,36 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 900 EUR	13 300 EUR
	Rendement annuel moyen	19,00 %	5,87 %

Que se passe-t-il si Banque Populaire du Nord n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs du fonds sont conservés auprès de BPCE Vie, distinct de la Banque Populaire du Nord. Ces actifs sont soumis à une obligation de ségrégation afin de les protéger en cas de défaut. Une éventuelle délégation à un tiers de certaines de ses fonctions n'exonère pas le dépositaire de sa responsabilité.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Coûts totaux	71 EUR	424 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,7%	0,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,1 % avant déduction des coûts et de 3,4 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La Banque n'applique pas de frais d'entrées sur ce profil.	0 EUR
Coûts de sortie	La Banque n'applique pas de frais de sorties sur ce profil. Une sortie de mandat en cours d'année implique le calcul des frais de gestion applicables au profil de gestion au prorata temporis.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	- Commission de gestion : 0.36% TTC par an sur la totalité du contrat hors Fonds à formule, SCPI et EMTN BPCE	36 EUR
Coûts de transaction	Ceci est une estimation des frais induits lors des achats et ventes d'instruments financiers dans votre mandat. Frais d'arbitrage : 0.5% des capitaux arbitrés. A la mise sous mandat, le premier arbitrage ne vous est pas facturé.	35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	La Banque n'applique pas de commission de performance sur ce profil.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Un minimum de 290 € TTC sera prélevé annuellement au titre de la commission de gestion.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 5 années

La durée de placement minimale est indicative. En raison de la nature des actifs, qui sont exposés aux fluctuations des marchés financiers, un désinvestissement avant la fin de l'horizon de placement recommandé pourrait entraîner un risque de perte en capital important. La conservation du produit au-delà de l'horizon de placement recommandé limite les risques mais n'implique pas pour autant la garantie du capital investi.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des demandes à formuler au sujet de la Banque, du DIC ou de la conduite du producteur, vous pouvez vous référer à la section " Nous contacter" du site Internet de la Banque <https://www.banquepopulaire.fr/nord/>

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser directement à votre conseiller ou écrire à l'adresse suivante : bpnjpmgestiondactifs@nord.banquepopulaire.fr

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances de votre profil de gestion des 10 dernières années depuis le site internet de la Banque Populaire du Nord : <https://www.img.banquepopulaire.fr/app/uploads/sites/23/2024/03/04083141/performance-profil-mandat-darbitrage-equilibre.pdf>

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Août 2024

Dénomination du produit : Profil MDA Equilibre

Identifiant d'entité juridique : 969500RVNUVNP6SCY284

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proposition minimale de 0% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Ce mandat promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales :

Via l'inclusion dans le mandat de fonds classés Article 8 - qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales - et de fonds classés Article 9 - qui ont pour objectif l'investissement durable - au titre de la réglementation SFDR. La classification de chaque fonds est déterminée par la société de gestion productrice du fonds.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence aux fins de promotion de caractéristiques environnementales ou sociales.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Pour la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales, la Banque s'appuie sur les données de durabilité communiquées par les sociétés de gestion productrices, elles-mêmes soumises à la réglementation SFDR : la classification SFDR de chaque fonds (Article 6, Article 8 ou Article 9). Les méthodologies de détermination de la classification SFDR de chaque fonds par les sociétés de gestion productrices intègrent la nécessité d'une prise en compte par les fonds des caractéristiques environnementales et/ou sociales, à travers les actions et obligations dans lesquelles les fonds ont investi.

Seuls les fonds classés Article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) et classés Article 9 (objectif d'investissement durable) sont considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sein du mandat.

Les fonds classés Article 6 ou les fonds pour lesquels les données de classification SFDR n'ont pas été communiquées par les sociétés de gestion productrices, sont considérés par défaut comme ne prenant pas en compte les caractéristiques environnementales et/ou sociales au sein du mandat.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?***

Ce mandat de gestion n'a pas pour objectif principal l'investissement durable, et n'a pas d'engagement concernant la part d'investissements durables.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

La Banque s'appuie sur les proportions minimales d'investissements durables communiquées par les sociétés de gestion productrices de chaque fonds, pour les fonds classés Article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) et Article 9 (objectif d'investissement durable) au titre du Règlement SFDR. Les méthodologies de détermination de la part durable de chaque fonds par les sociétés de gestion productrices intègrent la nécessité, à travers les actions et obligations durables dans lesquelles les fonds ont investi, de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social, et de respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Traité dans la réponse précédente

----- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Traité dans la réponse précédente

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Oui, _____



Non

Les principales incidences

négligées correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte des principales incidences négatives au niveau du mandat nécessite qu'au moins 20% des encours du mandat prennent en compte ces mêmes principales incidences négatives.

La Banque procède à un suivi quantitatif des principales incidences négatives pour la totalité des encours du mandat (hors liquidités), sous réserve de la disponibilité des données. Au travers d'une table de correspondance propriétaire permettant de relier les principales incidences négatives réglementaires (formalisées par le Règlement SFDR) à des enjeux ESG, la Banque s'engage, pour ce mandat, à prendre en considération l'enjeu ESG suivant :

- La Transition vers une économie bas carbone.

Pour les OPC et ETF :

Une incidence négative est considérée comme « prise en compte » lorsque, pour les OPC et ETF : le producteur renvoie l'information, via le fichier EET ou tout autre moyen, que l'incidence négative est « prise en compte » dans la politique de gestion.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le profil équilibre suit une approche d'allocation contractuelle.

Le profil équilibre privilégie la recherche de plus-values en visant un équilibre entre les placements sécuritaires et les placements plus risqués. La part d'OPCVM à dominante actions dans ce profil de gestion est plafonnée à 50% des actifs du contrat avec une part minimum investie en Fonds Général, de 40%.



La Stratégie d'investissement

guide les décisions d'investissement selon les facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- ***Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

Les sociétés de gestion détentrices des fonds dans lesquels nous investissons sont soumises à une procédure d'évaluation et de contrôle du bon respect des principes ESG par une société d'audit externe. Cette Due Diligence nous permet de nous assurer de l'atteinte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promues par le produit financier.

- ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

Les contraintes décrites ci-dessus entraînent une réduction du périmètre d'investissement, mais la Banque ne prend pas d'engagement de taux minimal de réduction de ce périmètre.

- ***Quelle est la politique mise en place pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

La Banque s'appuie sur les classifications SFDR de chaque fonds, communiquées par les sociétés de gestion productrices des fonds. Pour les fonds classés Article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) et Article 9 (objectif d'investissement durable), les méthodologies des sociétés de gestion productrices pour déterminer cette classification intègrent la nécessité de bonnes pratiques de gouvernance appliquées par les entreprises dans lesquelles les fonds ont investi, en particulier en matière de structures de gestion saines, de relations avec le personnel, de rémunération du personnel et de respect des obligations fiscales.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

- **Des dépenses d'investissements** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles



L'allocation des actifs est répartie en deux catégories :

#1 Investissements alignés sur les caractéristiques E/S : L'allocation est composée à 92,7% de supports SFDR 8 et 9 au 31/12/2023.

#2 Autres : Les autres actifs investissables sont principalement des liquidités, des dépôts et des parts d'autres OPCVM. Ces autres actifs ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales.

● Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable, ce mandat ne comporte pas de produits dérivés en portefeuille.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A date, au regard du manque de disponibilité des données fiables, la Banque ne prend pas d'engagement d'alignement à la Taxonomie de l'UE. Cette position pourra évoluer avec l'augmentation de la disponibilité de données fiables, et dans le cas d'un engagement futur, le présent document précontractuel sera mis à jour.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ?**



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



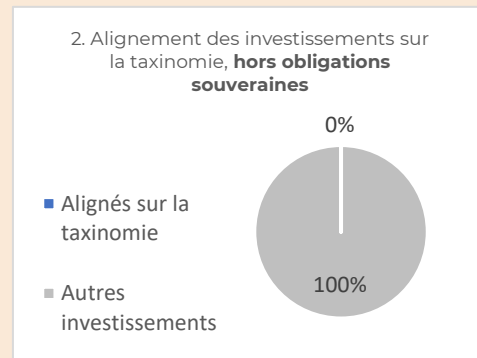
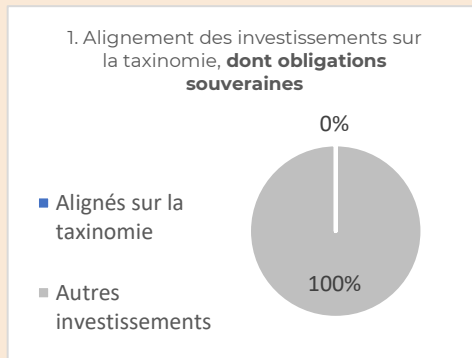
Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La Banque ne prend pas d'engagement minimum d'investissement durable ayant un objectif environnemental non aligné avec le Règlement Taxinomie de l'UE. La proportion minimale d'investissements durables du mandat pourra être investie soit dans des investissements ayant un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie de l'UE, soit dans des investissements ayant un objectif social.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

La Banque ne prend pas d'engagement minimum d'investissement durable ayant un objectif social. La proportion minimale d'investissements durables du mandat pourra être investie soit dans des investissements ayant un objectif environnemental non aligné à la Taxonomie de l'UE, soit dans des investissements ayant un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie #2Autres, quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Cette partie des investissements répond à des besoins de diversification, liquidité et sécurisation.

Aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à la partie liquidités.

Pour la part de titres n'étant pas alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, cette dernière est tout de même soumise aux exclusions E/S contraignantes de la politique de sélection, renseignées en réponse à la question sur la stratégie d'investissement plus en amont.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

Comme indiqué précédemment, aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence aux fins de promotion de caractéristiques environnementales ou sociales.

● *Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?***

Non applicable

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Non applicable

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

<https://www.banquepopulaire.fr/nord/banque-privee/gestion-sous-mandat/>

Mentions légales

Joire Pajot Martin est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Société anonyme coopérative de banque Populaire à capital variable – 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul – 457 506 566 RCS Lille Métropole – Inscrite à l'ORIAS sous le, numéro 07 001 925 en tant que courtier ; mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.